



AGIR FORMATION

NOTRE METIER: VOUS ACCOMPAGNER

PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3

STAGE INTER Transport



PROGRAMME DETAILLE



PUBLIC

Exploitants/ Manutentionnaires
Commerciaux / Encadrement
Correspondant du CSTMD

Durée : 0,5 jour
Effectif : 3 à 10 stagiaires

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS

Maîtriser les obligations imposées
par l'ADR s'appliquant à l'activité
de l'entreprise.

Etre capable d'identifier les risques
liés aux différentes phases du
transport de marchandises
dangereuses : expédition,
chargement, déchargement et
transport.

Acquérir des réflexes efficaces en
cas d'incident ou d'accident lié à
une marchandise dangereuse.

Comprendre la problématique de
la sûreté des transports de
marchandises dangereuses.



METHODE PEDAGOGIQUE

Echanges pédagogiques actifs
(exercices, cas concrets, ...)

Présentation PowerPoint par
vidéoprojecteur et ordinateur
portable.

Support de formation remis après
le stage.

Formateur justifiant d'un diplôme
de Conseiller à la Sécurité en
cours de validité et adapté aux
classes et modes de transport
propres à l'entreprise. Expérience
dans le domaine du transport et
de l'industrie.



VALIDATION

Evaluation des connaissances et
des acquis de formation.

Attestation de présence.

Evaluation de la qualité de la
formation.

Attestation de fin de formation.

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de
la DREETS (Préfecture) sous le numéro : 52440682344.
Référencement DATADOCK n° 020802.

Certifié QUALIOPI pour les actions de formation n° CPS
RNCQ0791

1	Contexte réglementaire ADR et arrêté TMD. Les différentes réglementations. Transport international. Transport multimodal.
2	Architecture / organisation de l'ADR
3	Classification Classes de risque. Identification : tableau A, FDS. Pictogrammes SGH. Exemple des marchandises dangereuses courantes.
4	Responsabilité des intervenants Les intervenants ADR. Rôle du Conseiller à la Sécurité.
5	Phases de préparation du transport Définitions du transport de colis, en vrac benne et citerne. Marquage/étiquetage des colis.
6	Régimes de transport Dispenses totales et spéciales. Quantités limitées. Régime ADR colis : calcul des seuils du 1.1.3.6. Régime ADR vrac benne (*). Régime ADR citerne (*) Transport déchets.
7	Manutention et chargement Manutention. Calage/arrimage. Interdiction de chargement en commun. Spécificités vrac benne et citerne (*).
8	Règles de circulation Vitesse. Stationnement. Tunnels. Voyageurs.
9	En cas d'accident / incident Pendant le transport. Pendant les phases de chargement / déchargement / transit.
10	Sûreté Dispositions générales / Réflexes sûreté. Marchandise Dangereuse à Haut Risque et plan de sûreté.

(*) Les Spécificités vrac benne et citerne seront abordées en
fonction du public concerné et pourront être regroupés à la fin
du stage.